Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Affiché le

ID: 035-213501232-20230703-DEL202307008-DE



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SEANCE DU 03/07/2023

DATE DE CONVOCATION : 27/06/2023 CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S): Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT.

PROCURATION(S): Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Laurent KERIVEL à Yannick TRINQUART, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Nathalie BLOMMAERT à Sylvie AGAËSSE, Aurélie SAULNIER à Yannick GOUGEON, Nicolas ELLEOUET à Loïc HERVOIR

ABSENT(S): Ronan GUIBERT, Florence GOURMELEN, Magali POISSON-VANNIER (excusée),

SECRETAIRE DE SEANCE: Yannick TRINQUART

Enfance Jeunesse 2023.07.008 PARTENARIAT CENTRE DES BRUYERES

M. le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu, le 1^{er} juin dernier, entre les membres du conseil d'administration de l'association Centre des Bruyères, les représentants des communes et la CAF.

Un nouveau Conseil d'Administration a été élu, il comporte 12 personnes élues. Il souhaite redéfinir le projet associatif, qui devrait être voté en CA en septembre prochain et comporterait les axes suivants :

- accueillir les enfants du territoire sur leurs temps de vacances et de loisirs
- renforcer le lien entre les enfants et la nature
- maintenir une offre à destination des écoles
- défendre un fonctionnement démocratique et participatif
- placer l'humain au cœur du projet
- penser les aménagements du centre

Les membres de l'association ont souligné, lors de cette réunion, les efforts produits afin d'améliorer la situation financière, alors que l'association est, depuis le 12/12/2022, en procédure de sauvegarde, et placée sous contrôle d'une administratrice judiciaire depuis le 09/01/2023. L'année 2022 s'était, en effet, soldée par un résultat déficitaire de 195.000 €. Le passif de l'association est de l'ordre de 875.000 €. Les premiers mois de période d'observation ont permis de démontrer un retour à l'équilibre, grâce à une bonne maîtrise des charges de personnel et à une hausse de la fréquentation. Selon l'administratrice judiciaire, l'association a été en mesure, depuis l'ouverture de la procédure, de faire face sans difficulté à la couverture de l'ensemble des charges courantes.

L'administratrice judiciaire a insisté, durant la réunion, sur le fait que l'association doit présenter un plan de redressement pour les années à venir. L'association a présenté un budget prévisionnel 2023/2024 excédentaire de 38.000 €. Toutefois, ce prévisionnel nécessite un engagement des Communes partenaires.

Et, au-delà du renouvellement de la convention proposé, l'administratrice judiciaire a indiqué qu'il était nécessaire qu'avant septembre :

- Une nouvelle convention de partenariat soit signée
- Qu'un modèle juridique soit défini ainsi que ses outils
- Ou'un plan de financement (comprenant les investissements), sur une durée de 10 ans, soit établi

En effet, a également été abordé le problème de la vétusté du bâtiment principal, datant de 1987, et dont les travaux de rénovation complète et d'extension sont estimés à 1,9 millions d'euros.

L'administratrice a indiqué que l'association sera dans l'impossibilité de porter ce financement seule. Soit les Communes la soutiennent via un fonds ou des subventions, ce que souhaiterait le CA en place, soit l'association cède l'actif immobilier, avec les emprunts associés.

M. le Maire présente la convention de partenariat proposée par l'association, qui comporte une participation financière des communes revue à la hausse, compte tenu de l'inflation actuelle des coûts.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur le devenir de la convention avec le Centre des Bruyères.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Affiché le

ID: 035-213501232-20230703-DEL202307008-DE

M. le Maire explique que si les dernières réunions faisaient craindre une nécessaire participation des Communes à d'importantes dépenses d'investissement, le Président de l'association, qu'il a rencontré vendredi dernier, s'est montré rassurant : la commission de sécurité est venue récemment visiter l'établissement, classé en tant qu'ERP, et a donné l'autorisation de poursuite de l'activité. Il n'y a pas de travaux immédiats demandés.

Ainsi, le Président de l'Association lui a indiqué que la participation des Communes, via la seule convention de fonctionnement, permettrait d'aider l'Association à amoindrir sa dette, un remboursement d'environ 80.000 € étant prévu chaque année.

Mme BERTHO, adjointe aux finances indique que la Commune s'est interrogée sur une possible reprise en régie de l'activité, et que cela serait réalisable en élargissant les compétences actuelles du service municipal Enfance-jeunesse (pas à court terme toutefois, le temps de préparer une telle reprise).

Il est toutefois souligné qu'un désengagement de Goven du partenariat pourrait mettre les autres communes en difficulté, et mettre à mal directement l'association.

M. le Maire souligne que si le service était repris en régie, il ne pourrait pas se faire dans le même environnement qu'aujourd'hui, avec une situation idéale en pleine nature.

M. Olivier TORTELIER précise que la convention est prévue pour 3 années, mais que chaque commune peut se désengager à chaque période annuelle.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour et 1 abstention (Yannick TRINOUART),

 DONNE un avis de principe favorable à la poursuite de la collaboration entre la Commune et le Centre des Bruyères pour l'année 2023, et souscrit à la proposition de M. le Maire de voter la convention à la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire Mis en ligne le 11/07/2023 Le Maire Norbert Saulnier